

CAPA d'installation du 10 janvier 2019
Compte rendu

Etaient présents face aux élus du personnel : M. Vial Secrétaire général du rectorat, M. Comte Directeur RH, Mme Maire IEN adjointe IA de la Somme, M. Loubière chef de la DPE, M. Dubrulle chef de bureau DPE 5.

Ordre du jour :

- Installation de la CAPA
- Adoption du règlement intérieur
- Désignation des représentants du personnel aux commissions de réforme départementales :
Aisne : Karine Carpentier (titulaire), Annie Noncé (suppléante)
Oise : Catherine Méry (titulaire), Catherine Bas (suppléante)
Somme : Catherine Bas (titulaire), Pascale Boussu (suppléante)

Réponses du SG aux questions posées dans la déclaration liminaire lue par les représentants

FSU concernant les sujets abordés p/r aux engagements pris par Madame la Rectrice lors de l'audience avec eux du 5 décembre 2018 :

→ Compensation du poste de directeur laissé vacant au CIO de Tergnier par le recrutement d'un psychologue EDO contractuel, en vue de soulager l'équipe.

R : L'accord de principe de la rectrice a été transmis à Mme Bochet CSAIO.

Information recueillie hors CAPA : Un collègue contractuel déjà en poste à mi-temps au CIO de St Quentin a été recruté pour un mi-temps au CIO de Tergnier.

→ Diffusion par M. le Secrétaire général d'une note dans les CIO concernant les frais de déplacement, pour permettre un remboursement sans restriction arbitraire des frais de transport et de repas.

R : La note est en cours de formalisation.

→ Mise en place institutionnalisée par bassin des réunions des PsyEN des 2 spécialités.

R : Il faudra transmettre cette requête aux chefs d'établissement coordonnateurs de bassin.

Nous exprimons notre surprise face à cette réponse, quand les échelons pertinents, d'ailleurs les seuls évoqués en audience/rectrice, nous semblent être les IEN concernés du 1^{er} degré et du 2nd degré.

→ Demandes concernant les formations (critère d'attribution stages MIN, formations communes aux 2 spécialités, GT de préparation avec les représentants des PsyEN).

R : M. le SG exprime son ignorance sur ces sujets pointus concernant le corps des PsyEN et indique qu'il communiquera nos demandes aux IA et au DAFPEN.

→ Devenir des CIO d'Hirson et de Tergnier dont le financement départemental cesse au 31 juillet 2019.

R : Pas de retour du MEN. M. le SG pense qu'il n'y en aura pas. Le rectorat s'apprête à acter la fermeture des 2 CIO. **La question sera à l'ordre du jour du CTA du lundi 28 janvier 2019***.

M. le SG nous informe que les PsyEN EDO comptent parmi les personnels bénéficiaires des formations concernant la réforme du lycée.

*Après la clôture de la CAPA, nous questionnons M. Loubière et M. Comte sur ce qui attend les collègues de ces 2 CIO en cas de fermeture des services. M. Loubière nous précise que la date limite pour les vœux de mutation intra étant fin mars, les personnels auront le temps de faire leurs vœux et de bénéficier, le cas échéant, des bonifications « mesures de carte scolaire ».